



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Personnel

Question écrite n° 39550

Texte de la question

M Jacques Blanc tient à faire part à M le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales, du problème de réintégration d'agents dans l'administration communale, après une période de disponibilité pour convenances personnelles. Son attention est, en effet, appelée sur des refus systématiques opposés à des fonctionnaires publics depuis de nombreuses années qui demandent, après une période de disponibilité pour convenances personnelles, leur réintégration dans l'administration communale. Leur commune de rattachement leur refuse cette intégration pour suppression de poste et les centres de gestion refusent, également, de les prendre en charge. Ces agents sont, de ce fait, maintenus, contre leur gré, sans ressources, pendant de nombreuses années, en disponibilité. Il lui demande de lui faire connaître les dispositions légales en la matière et son avis sur ce problème.

Données clés

Auteur : [M. Blanc Jacques](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39550

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : collectivités locales

Ministère attributaire : collectivités locales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1717